



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 octobre 2000

Original: français

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 octobre 2000, à 10 heures

*Président* : M. Escanero (Vice-Président)..... (Mexique)

## Sommaire

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

e) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique**

**e) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés (A/55/187 et Add.1 et 2)**

1. **M. Kinniburgh** (Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement (A/55/187), rappelle que, dans sa résolution 54/197, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de présenter des recommandations concernant l'élaboration d'un programme devant déboucher sur un système financier international renforcé et plus stable. En réponse à cette demande, le Secrétaire général propose, au paragraphe 76 de son rapport, un ordre du jour comprenant une série de principes universels à suivre et de mesures à prendre aux fins de mettre en place un système financier international plus stable; ces mesures s'articulent autour de trois grands thèmes : prévention des crises financières internationales, résorption des crises et système institutionnel international.

2. Pour commencer, on s'accorde à reconnaître que la solidité du secteur financier national constitue la première ligne de défense d'un pays frappé par une crise financière. D'où la nécessité d'appliquer une réglementation et un contrôle financiers efficaces, d'une part en s'inspirant des meilleures pratiques suivies par d'autres pays, et d'autre part en appliquant les normes financières internationales qui en résultent, moyennant certains aménagements. Ainsi, aussi importantes que soient ces normes, leur application ne doit pas être obligatoire, mais volontaire; ensuite, les normes doivent être adaptées aux besoins des pays se trouvant à différentes stades de développement économique et financier, ce qui suppose la participation de pays de tous niveaux de développement et de pays en transition à leur élaboration; enfin, les pays doivent recevoir une aide, en particulier des instances normalisatrices internationales, pour se doter des moyens d'appliquer les nouvelles réglementations améliorées.

3. Un autre moyen existe de prévenir les crises financières dans le cadre de la mondialisation, qui consiste à doter chaque pays d'un système de paiements internationaux à même de résister aux chocs économiques externes. Certes, il n'existe aucun régime de taux de change, aucun modèle de gestion du compte de capital qui demeure optimal pour tous les pays en toutes circonstances, car pour être efficaces, ils doivent tenir compte de facteurs comme les objectifs de la politique économique, le niveau de développement du pays et sa position dans l'économie mondiale. Du fait des différences qui existent d'un pays à l'autre, les pays ne devraient pas être poussés à adopter des solutions standard pour ce qui a trait au taux de change et aux comptes de capital, mais aidés à mettre en place des dispositifs leur permettant de résister aux chocs extérieurs. À ce titre, la communauté internationale aurait un rôle important à jouer en faisant une étude objective de toute la gamme des dispositifs applicables dans ces domaines, afin que les pays puissent prendre des décisions en connaissance de cause.

4. Bien que les politiques et les mesures adoptées au plan national jouent un rôle primordial, la surveillance multilatérale est un élément fondamental de la prévention des crises, à la condition qu'elle sache également s'adapter à la conjoncture de chaque pays et se limite aux principaux problèmes macroéconomiques et financiers, tout en conservant un caractère véritablement universel, c'est-à-dire en s'appliquant de manière égale aux grands pays industriels pour assurer que leurs politiques soient conformes aux objectifs et aux priorités à l'échelle mondiale. L'un des objectifs en question devrait être d'éviter les fluctuations excessives des taux de change des principales devises qui peuvent avoir de lourdes conséquences pour l'économie des autres pays.

5. Même si on adopte un éventail complet de mesures préventives, on ne peut pas éliminer la possibilité d'une crise financière, de sorte que, s'il en survient une, il faut que tous les intervenants (créanciers, emprunteurs, investisseurs privés, gouvernements et institutions multilatérales) sachent à l'avance le rôle et les responsabilités qui leur incombent. La gestion des crises exige une plus grande prévisibilité et un partage plus équitable des coûts : en effet, la probabilité qu'une crise éclate diminuera si chaque partie prend les mesures lui permettant de ne pas avoir à assumer sa part des coûts de la crise. Dans le même temps, il faut veiller à maintenir une certaine souplesse, un certain équilibre entre les règles à appliquer et le bon sens lorsqu'on

cherche à sortir d'une crise. Or, il n'existe pas de véritable consensus au sein de la communauté internationale sur ces questions qui font l'objet du deuxième additif au rapport du Secrétaire général.

6. À supposer qu'un accord soit établi sur ces points, quelle que soit la crise à enrayer, il faudra dégager des montants importants de ressources à court terme qui, pour être pleinement efficaces, devront être plus rapidement mobilisables et assortis de moins de restrictions qu'à l'heure actuelle. Il conviendrait donc d'envisager la création d'un mécanisme de « prêteur en dernier ressort » permettant d'injecter temporairement des liquidités sans contrepartie en cas de crise financière mondiale. La communauté internationale devrait s'interroger sur les modalités de déclenchement et de fonctionnement de tels systèmes. On pourrait par exemple envisager de mobiliser des liquidités d'urgence par la création temporaire de droits de tirage spéciaux.

7. Le dernier point à l'ordre du jour proposé concerne le système institutionnel chargé de gérer le système économique et financier international. Comme il a été souligné à diverses reprises, il est largement reconnu que les pays en développement doivent prendre une plus grande part dans la gouvernance économique mondiale. Outre les institutions existantes, on a assisté ces dernières années à la création de forums et de comités spéciaux chargés d'examiner les questions relatives à la stabilité financière mondiale, mais ceux-ci ne représentent que les pays « systématiquement importants » alors que l'expérience a montré que ces pays ne sont pas les seules sources potentielles ni les seules victimes des crises financières. Plus généralement, la structure actuelle de gouvernance du système financier international n'est pas conforme aux principes de plus en plus universellement suivis de la démocratie, du partenariat et de l'appropriation.

8. Outre le principe de la représentation plus équitable au niveau mondial, la coopération financière multilatérale pourrait être renforcée par l'application du principe de subsidiarité. Les organes régionaux et sous-régionaux devraient être consolidés afin de contribuer davantage au maintien de la stabilité financière mondiale. La coopération régionale pourrait compléter le cadre mondial, notamment en accentuant la surveillance et en contrôlant les vulnérabilités financières au niveau régional. Elle permettrait de mettre davantage l'accent sur chaque pays et autoriserait la maîtrise nationale des processus et les pressions entre pays voi-

sins. Enfin, les instances régionales permettraient d'élargir la participation à l'examen des problèmes mondiaux.

9. De l'avis de tous, l'économie mondiale est globalement saine. Dans le même temps, plusieurs risques potentiels menacent ce tableau positif, dont la plupart sont liés aux vulnérabilités grandissantes du système financier mondial. Afin de réduire ces dangers, le renforcement de l'architecture financière internationale doit demeurer prioritaire, alors même que la bonne santé de l'économie mondiale et le calme relatif des marchés financiers offrent un environnement favorable à l'introduction de réformes.

10. Certes, il n'incombe pas à l'ONU d'introduire ces réformes, mais elle peut en revanche faire connaître les vues de tous les États Membres sur un certain nombre de problèmes qui, dans le contexte de la mondialisation, jouent sur le progrès et le bien-être de milliards de personnes.

11. **Mme Al-Bassam** (Chef du Bureau des commissions régionales à New York), présentant le premier additif au rapport du Secrétaire général (A/55/187/Add.1) sur les perspectives et faits nouveaux régionaux, dit que selon les secrétaires exécutifs des commissions régionales, la crise financière asiatique et son effet de contagion ont montré la nécessité d'une forte présence des institutions régionales dans la réforme du système financier. On peut avancer au moins trois arguments à l'appui de cette position : tout d'abord, la mondialisation accentue les liens intrarégionaux dans le cadre du « régionalisme ouvert ». Le développement du commerce et des flux d'investissements directs renforce les liens macroéconomiques et donc la demande de certains services assurés par le système financier international. Or, pour les pays limitrophes, ce sont les institutions régionales qui sont le mieux à même de fournir ces services. Deuxièmement, certains de ces services ne justifient pas l'intervention isolée d'institutions internationales : par exemple, les consultations et la surveillance des politiques macroéconomiques au niveau mondial sont peut-être nécessaires pour garantir la cohérence de l'action économique des pays industrialisés mais le sont moins pour ce qui est de gérer les conséquences des politiques macroéconomiques nationales sur les pays en développement voisins. Troisièmement, pour les petits pays devant gérer une crise ou financer leur développement, il est relativement plus important de trouver des solutions de remplacement aux « biens collectifs mondiaux » four-

nis par les institutions internationales car ces pays ont un pouvoir de négociation très limité avec les grandes institutions et leur principale défense réside donc dans la concurrence que se livrent ces institutions pour fournir des services financiers. On peut aussi avancer un quatrième argument, qui relève de la politique économique, à savoir que les pays sont susceptibles d'adopter des attitudes très différentes à l'égard des analyses et des recommandations en matière de politiques selon que celles-ci émanent d'organisations internationales ou régionales. Ils auront plus d'influence dans les organisations régionales et donc plus de poids dans les analyses réalisées par elles.

12. Il en résulte que le FMI ne devrait pas être considéré comme une institution mondiale isolée mais plutôt comme le sommet d'un réseau de fonds de réserve régionaux et sous-régionaux. Ce modèle pourrait être étendu et adapté pour que les services demandés soient assurés de façon complémentaire ou dans certains cas concurrentielle. Ainsi, le réseau d'organisations concurrentes pourrait coopérer à l'occasion et compléter l'action du FMI plutôt que de s'y substituer.

13. La prise de conscience de la dimension régionale des crises depuis la crise asiatique a suscité un débat nourri au niveau intergouvernemental dans diverses instances régionales et sous-régionales, y compris les commissions régionales. Les délibérations ont montré qu'il était indispensable de renforcer les politiques nationales et les moyens techniques et d'analyse pour la prévention et le règlement des crises. Les efforts d'alerte rapide aux niveaux sous-régional, régional et mondial pouvaient contribuer à signaler les problèmes potentiels. Plusieurs initiatives ont été lancées aux niveaux régional et sous-régional, en particulier en Asie et dans la région de la CESAP, et l'on a reconnu qu'il fallait tirer parti de ces initiatives et les étendre à d'autres pays. Les débats ont également montré que les commissions régionales pouvaient devenir une source d'assistance technique, de conseils et d'analyses, ainsi qu'un centre d'échange d'informations et de données d'expérience sur ces questions, y compris la réforme de l'architecture financière internationale.

14. À cet égard, à la demande du comité préparatoire de la réunion de haut niveau sur le financement du développement, les commissions régionales ont commencé à tenir des réunions consultatives dont les résultats enrichiront ses travaux. Les thèmes retenus pour ces rencontres vont de l'ordre du jour de la réunion de haut niveau à la réforme du système financier international

et aux dispositifs d'appui qui devront l'accompagner aux niveaux régional et sous-régional.

15. **M. Kregel** (expert de haut niveau sur le financement à la CNUCED), présentant le deuxième additif au rapport du Secrétaire général (A/55/187/Add.2), dit qu'il s'agit d'une note succincte sur les recherches qu'a menées le Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement de la CNUCED sur la question d'une plus grande participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises financières et d'une répartition plus équitable du coût de l'ajustement entre le secteur public et le secteur privé et les autres débiteurs et créanciers. Ce thème est au cœur des travaux publiés initialement dans le *Rapport sur le commerce et le développement de 1986* au sujet des propositions de règlement de la crise de la dette en Amérique latine.

16. Les travaux de la CNUCED ont révélé qu'un mécanisme efficace de participation accrue du secteur privé devrait comporter trois éléments essentiels : des dispositions permettant un gel automatique des remboursements; le maintien de l'accès du débiteur à des fonds de roulement, nécessaire pour la poursuite de ses opérations; et un dispositif de réorganisation des actifs et du passif du débiteur prévoyant un partage de la charge de l'ajustement entre le débiteur et les créanciers, ainsi qu'une répartition équitable des coûts entre les créanciers. Ce dernier dispositif pourrait impliquer un rééchelonnement de la dette, la reconduction des prêts existants et un exercice de radiation ou de conversion de la dette. Il faudrait peut-être aussi qu'une institution remplisse le rôle d'arbitre neutre, ayant l'autorité nécessaire pour imposer un arbitrage contraignant entre créanciers et débiteurs dont les intérêts divergent.

17. Si, à l'origine, les propositions de la CNUCED concernaient le règlement de la dette souveraine, aujourd'hui, les obligations financières extérieures des pays en développement ont de plus en plus un caractère privé. Ainsi, l'applicabilité des principes relatifs à l'insolvabilité pour protéger les débiteurs et pour assurer un traitement égal des créanciers devient encore plus pertinente. Le *Rapport sur le commerce et le développement de 1998* indiquait que les procédures applicables en cas de faillite convenaient particulièrement aux crises internationales de la dette résultant de problèmes de liquidités, parce que l'objectif qu'elles visaient était la restructuration financière, non la liquidation, et la CNUCED continue à souligner la nécessité

d'adopter des mesures prévoyant la restructuration des entreprises plutôt que la liquidation des moyens de production. Le même rapport réaffirmait aussi qu'en l'absence de liquidités adéquates permettant d'écartier les attaques contre une monnaie, le moyen le plus efficace d'empêcher les cessations de paiement et les faillites serait d'étendre et d'appliquer les procédures de faillite qui autoriseraient le gel des remboursements. Il a été proposé que les dispositions de la section 2 b) de l'article VIII des statuts du Fonds monétaire international offrent la base légale de l'application du gel des remboursements, comme moyen principal de règlement des défauts de paiement, par l'imposition d'un contrôle des changes, quand une monnaie est attaquée. La mise en place temporaire de ce contrôle pourrait aller de pair avec les pratiques existantes en matière de restructuration de la dette par la négociation. Dans certaines conditions, un tel gel des remboursements pourrait être décidé unilatéralement par un pays débiteur dont la monnaie serait attaquée, puis présenté à une autorité chargée d'autoriser ce gel. Une telle procédure se rapprocherait des dispositions de sauvegarde de l'Organisation mondiale du commerce s'agissant des mesures commerciales d'urgence. On considère aussi que, pour éviter un conflit d'intérêts pour le FMI, qui est souvent lui-même l'un des créanciers des pays dont la monnaie est attaquée, il pourrait être préférable de confier à un groupe de personnalités indépendantes le soin de se prononcer sur le gel du service de la dette.

18. **M. Mbanefo** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne la qualité du rapport du Secrétaire général sur la question à l'examen (A/55/187) et y relève notamment que les flux de ressources vers les pays en développement ont été fluctuants. Globalement, les financements officiels ont accusé une baisse sensible tandis que les flux privés n'ont que très peu progressé depuis la chute observée au début de la crise asiatique. Par ailleurs, l'aide publique au développement (APD) n'a progressé que lentement et reste peu importante. Dans l'ensemble, les flux financiers et les investissements se sont concentrés pour une très large part entre les pays développés.

19. Il y a donc lieu d'être préoccupé par le peu d'enthousiasme que montrent les partenaires du développement et les institutions financières internationales pour accroître les financements destinés à l'allègement de la dette des pays en développement lourdement ou moyennement endettés. Il est largement reconnu que le fardeau de la dette est le principal obstacle au dévelop-

pement économique et social, à quoi s'ajoute le fait que le rapport dette/exportations a augmenté dans les pays en développement en général, et dans l'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés en particulier. Le Groupe des 77 se félicite donc des initiatives récemment prises en faveur notamment des pays pauvres très endettés, tout en déplorant qu'elles n'aient pas apporté les résultats escomptés. La plupart des pays développés connaissant actuellement une croissance sans précédent, le moment est donc propice pour des interventions concernant toutes les catégories de dettes; ces pays devraient annuler toutes les dettes des pays en développement, afin de dégager des ressources financières importantes pour leur développement.

20. De l'avis du Groupe, la cause majeure des déséquilibres des flux financiers et des investissements tient aux politiques appliquées par les pays développés et aux décisions des institutions financières et économiques internationales. Certaines de ces politiques, concernant par exemple les taux de change des devises clefs, sont cause directe de problèmes monétaires et financiers des pays en développement.

21. Le système financier international, tel qu'il est présentement articulé, ne saurait régler comme il faut le déséquilibre évident des flux de ressources financières et des investissements dont pâtissent les pays en développement. Les institutions internationales opèrent sur des bases prévues pour affronter les problèmes d'une autre époque et la participation des pays en développement au processus de prise de décisions est limitée, voire inexistante. Il est donc indispensable de mettre en place une nouvelle architecture financière internationale, dont la clef de voûte serait l'amélioration de l'accès des produits d'exportation de tous les pays, notamment des pays en développement, aux marchés des pays développés et qui établirait un cadre protégeant l'économie des pays en développement des crises financières.

22. Les institutions financières régionales doivent contribuer activement à assurer la stabilité financière et la croissance économique des pays en développement. Certaines d'entre elles, comme la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement, ont aidé plusieurs pays en développement à partir sur la voie de la croissance.

23. On ne saurait sous-estimer le rôle de certaines parties prenantes, notamment le secteur privé, dans l'accroissement des ressources financières destinées

aux pays en développement. Nombre d'entre elles ont constaté que leurs interventions avaient créé un environnement porteur pour leurs investissements.

24. La Deuxième Commission a une occasion unique de convenir d'un programme d'action concernant tous les problèmes de financement du développement. Il faudra veiller à ce que les flux financiers soient réguliers et prévisibles. À cet égard, il faut se féliciter de la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies. La future réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement, prévue en 2001, devrait permettre d'établir les fondements nécessaires.

25. En conclusion, l'intervenant rappelle les observations faites par le Président de la Banque mondiale à l'occasion des réunions récentes de Prague, selon lequel les pays en développement étaient de plus en plus nombreux à tenir leurs engagements, tandis que seul un petit nombre de pays développés tenaient les leurs. Pour renverser cette tendance, le Groupe appuie la demande de la Banque en vue d'une augmentation de l'aide : dégagement de ressources supplémentaires en vue d'un allègement plus substantiel, plus rapide et plus large de la dette, démantèlement des barrières commerciales concernant les pays pauvres et recours à de nouveaux instruments, y compris des subventions, pour permettre à la communauté internationale de traiter les grands problèmes du développement.

26. **Mme Gras** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et les autres pays associés (Chypre, Malte et Turquie) se rallient à sa déclaration.

27. L'Union européenne attache une grande importance à la question du transfert de ressources des pays développés vers les pays en développement. Parler de cette question c'est évoquer en premier lieu le problème de l'aide publique au développement et de la meilleure utilisation de ressources financières limitées. Tout en réaffirmant son attachement à œuvrer pour que soit atteint dès que possible l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'APD, l'Union européenne considère que celle-ci doit venir en surplus de la mobilisation des ressources nationales et jouer un rôle catalyseur pour la mobilisation de flux privés et de financements directs internationaux. Il est crucial, par exemple, que la communauté

internationale mobilise avec efficacité et vigueur les ressources financières disponibles pour consolider les systèmes de santé et lutter contre le fléau que représente le VIH/sida.

28. L'Union européenne reconnaît le rôle essentiel de la Banque mondiale et des banques régionales de développement dans la réduction de la pauvreté et appelle à une concentration des ressources concessionnelles sur les pays les plus pauvres, afin d'y développer les infrastructures de base nécessaires. Les politiques de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités doivent être au cœur des réformes économiques et ne sauraient se limiter à atténuer le choc des politiques d'ajustement.

29. L'Union européenne considère l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés comme un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable des pays en développement. Une mise en oeuvre accélérée de cette initiative devrait permettre aux pays bénéficiaires de mobiliser des ressources pour la réduction de la pauvreté, notamment en les affectant au secteur social, mais aussi de favoriser l'État de droit et le développement humain. Cette mise en oeuvre doit en outre reposer sur une bonne appropriation des fonds par les gouvernements des pays bénéficiaires et sur un dialogue étroit avec la société civile.

30. L'Union européenne appelle les pays remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'aide à prendre les mesures politiques et économiques nécessaires pour entrer dans ce processus et les pays créanciers qui ne l'ont pas encore fait à participer au financement de l'Initiative dans le cadre d'un partage équitable du fardeau. Elle veillera à ce que l'effort financier consenti dans ce cadre ne se fasse pas au détriment des autres canaux de l'aide publique au développement.

31. Dans un monde caractérisé par la mondialisation et l'intégration croissante des marchés financiers, le renforcement de la stabilité du système financier international, bien que ne pouvant constituer une garantie de stabilité financière mondiale en l'absence des mesures nationales aptes à aider les pays en développement à accéder aux marchés financiers internationaux, est capital pour assurer un environnement extérieur favorable au développement.

32. Tout en rappelant que les questions relatives au fonctionnement interne des institutions financières internationales sont du seul ressort des instances diri-

geantes de ces organisations, l'Union européenne souligne qu'une importance particulière doit être accordée au renforcement de ces institutions, dans le cadre d'un partage clair de leurs tâches et d'un renforcement de leur coordination; à l'amélioration de la transparence des marchés et du fonctionnement de ces institutions, et à la promotion de codes de transparence et de bonnes pratiques internationalement reconnues; au renforcement de la réglementation financière dans les pays industrialisés et à la lutte contre le blanchiment des capitaux, la corruption et la délinquance financière; au renforcement des politiques macroéconomiques et des systèmes financiers des marchés émergents, notamment par une action concertée du FMI et de la Banque mondiale pour offrir conseil et assistance aux économies émergentes; à l'amélioration de la prévention et de la gestion des crises, et à l'implication du secteur privé dans la gestion des crises; et à la protection des populations les plus vulnérables contre les effets des crises.

33. L'accès des pays en développement aux marchés des pays développés constitue un aspect important de la question du transfert de ressources entre les deux catégories de pays. Dans ce domaine, l'Union européenne considère comme particulièrement importante l'intégration de l'Afrique, qui représente moins de 1 % du commerce mondial, et des pays les moins avancés dans l'économie mondiale. Elle appuie la promotion de l'intégration régionale comme instrument permettant la coordination et l'harmonisation d'un large éventail de politiques sectorielles. Premier partenaire commercial des PMA, elle a ouvert très largement son marché aux produits de ces pays et compte aller encore plus loin dans ce sens. Trente-neuf de ces pays sur 48 bénéficient de l'accord de partenariat de Cotonou, qui entend donner un nouveau souffle aux Conventions de Lomé. Pour répondre aux besoins propres des autres pays en développement, l'Union européenne a mis en place un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées (SPG) qui vise à favoriser l'ouverture du marché communautaire aux produits de ces pays. Elle invite les autres nations industrialisées à suivre son effort d'ouverture commerciale vis-à-vis des produits manufacturés en provenance des pays en développement.

34. **M. Valdivieso** (Colombie), parlant au nom des pays membres du Groupe de Rio, dit que l'examen de la question du financement du développement s'impose dans le contexte d'une mondialisation économique caractérisée par l'intégration des marchés financiers, qui

constitue pour la communauté internationale de nouveaux défis concernant la promotion du développement et du bien-être social. C'est ainsi que les pays du Groupe de Rio ont vu leurs politiques de lutte contre la pauvreté mises en échec par des crises financières répétées, qui se sont traduites par des transferts négatifs de ressources financières pour de nombreux pays d'Amérique latine. Aussi, ces pays sont-ils favorables à la mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, conformément aux objectifs de la résolution 54/197 de l'Assemblée générale.

35. Dans la Déclaration de Cartagena récemment adoptée, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Groupe de Rio ont porté une attention particulière à la réforme du système financier international. Dans ce contexte, la prévention des crises externes s'impose, étant donné l'instabilité des flux de capitaux à court terme; d'où la nécessité de promouvoir des politiques macroéconomiques responsables, fondées sur des finances publiques saines. C'est là la garantie d'une croissance stable à longue échéance. Il est également essentiel de réformer les institutions chargées de la réglementation du système financier international. Ces institutions devraient, dans ce contexte, s'efforcer de promouvoir dans tous les pays l'application de normes internationalement acceptées concernant par exemple la supervision et la réglementation des activités dans les secteurs bancaire et financier. Par ailleurs, l'un des principaux objectifs du renforcement de l'architecture financière internationale devrait être la mise en place d'un cadre propre à garantir la stabilité des marchés financiers et permettant, dans des cas extrêmes, d'apporter une aide financière suffisante aux pays en proie à des difficultés d'origine souvent extérieure.

36. Les institutions financières internationales devraient améliorer leurs mécanismes de financement, en mettant en place des dispositifs transparents et non discriminatoires, pour aider les pays en difficulté à retrouver leur solvabilité et regagner l'accès aux marchés financiers internationaux. Dans ce domaine, le secteur financier privé pourrait jouer un rôle actif.

37. Parallèlement au renforcement du système financier mondial, il conviendrait de développer les institutions financières régionales et sous-régionales, notamment en améliorant la coordination de leurs activités. Un autre objectif de la réforme du système devrait être d'offrir un cadre facilitant l'accès aux ressources à long

terme et à l'assistance technique, et d'accorder un financement pour des projets sociaux et d'infrastructure; c'est ainsi que l'on parviendra à réduire la pauvreté et à élever les niveaux de vie des pays d'Amérique latine.

38. **M. Kolby** (Norvège) dit que le Sommet du Millénaire a grandement contribué à sensibiliser la communauté internationale aux problèmes résultant de l'insuffisance des flux financiers des pays en développement. La réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette sont parmi les objectifs prioritaires le plus souvent évoqués. Dans son rapport sur ces questions, le Secrétaire général note que l'aide publique au développement et les fonds destinés à l'allègement de la dette restent très insuffisants par rapport aux besoins. D'un autre côté, le niveau des flux financiers privés reste sensiblement inférieur à ce qu'il était avant la crise asiatique. Le Secrétaire général signale également que les ajustements introduits par les pays industriels peuvent avoir des conséquences extrêmement dommageables pour les pays en développement, en ce qui concerne par exemple le commerce, les taux d'intérêt et la stabilité des monnaies. Si l'on veut pouvoir prévenir des crises éventuelles, le système économique international actuellement en place doit être amélioré par le biais de mesures prises en coopération.

39. S'agissant du problème de la pauvreté, le FMI et la Banque mondiale ont pris des mesures positives : le Cadre de développement global et le Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté visent à donner aux pays en développement une plus grande maîtrise de leur propre processus de développement. Il appartient aux pays, membres du système des Nations Unies et des institutions financières internationales, de contribuer à améliorer la coordination, la cohérence et le fonctionnement des institutions internationales de développement et d'imposer des normes comptables et bancaires plus uniformes et transparentes.

40. En tout état de cause, la réduction de la pauvreté et l'accélération du développement économique et social des pays en développement nécessitent une augmentation du volume des flux financiers à destination de ces pays. Depuis près de 20 ans, la Norvège dépasse l'objectif de 0,7 % du PNB consacré à l'APD. Dans son budget pour 2001, le Gouvernement a proposé d'augmenter le montant des ressources allouées à ce titre de 170 millions de dollars, soit 14 % en termes nominaux, ce qui fait de la Norvège le principal donateur par habitant. Le pays augmentera en outre sensiblement le montant des contributions versées au PNUD

et à l'UNICEF. S'agissant de l'allègement de la dette, la Norvège a été parmi les premiers pays à proposer l'annulation totale de la dette bilatérale dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et elle intensifiera ses efforts concernant la dette multilatérale.

41. Toutefois, l'aide publique au développement ne suffit pas à elle seule. Des investissements privés, de source intérieure ou étrangère, sont indispensables. Il faut donc mettre en place des partenariats entre le secteur privé et le secteur public pour stimuler la croissance des pays en développement. Dans le cadre des préparatifs de la prochaine Conférence sur les pays les moins avancés, la Norvège invitera les représentants de tous ces pays à participer à une conférence à Oslo pour examiner le rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté et d'autres questions connexes qui seront reprises dans le cadre de la réunion de haut niveau sur le financement du développement.

42. **M. Wibisono** (Indonésie) note que de nombreux points analysés dans les trois rapports en question ont été examinés en détail lors de la Réunion régionale consultative de haut niveau sur le financement du développement qui s'est tenue récemment à Jakarta. Cette réunion a permis de définir certaines perspectives régionales et d'élaborer des propositions pragmatiques. À la suite de la crise asiatique, des mécanismes régionaux ont été mis en place en vue de promouvoir les échanges d'informations, de même qu'un système d'alerte rapide et des arrangements financiers coopératifs qui pourraient aider à compléter les ressources du FMI en cas de besoin. Aux niveaux régional et sous-régional, certaines banques de développement et des fonds de réserve ont indiqué qu'ils pouvaient jouer un rôle important dans la gestion des crises et le financement du développement. Dans ce contexte, des fonds de réserve fiables pourraient, au moins en partie, dissuader les spéculateurs éventuels d'attaquer les devises des pays et, partant, écarter les menaces pesant sur le commerce régional et les relations financières. Les institutions régionales et les évaluations réciproques seraient un moyen efficace de surveillance, tant en ce qui concerne les politiques macroéconomiques que de la réglementation financière interne. Ces mécanismes seraient sans doute plus acceptables pour les pays en développement qu'une institution internationale unique. Mais, la plupart des institutions financières régionales ont une efficacité limitée mais, à long terme, il serait utile d'investir dans leur développement. Il faudrait donc

élaborer une nouvelle architecture financière qui encouragerait le développement de ces institutions par diverses incitations. On pourrait envisager que le FMI s'associe à un réseau de fonds de réserve régionaux, ce qui lui permettrait d'axer ses opérations sur les relations avec les fonds de réserve au lieu de concentrer ses efforts sur certains pays en difficulté.

43. Pendant de nombreuses années, le système financier et monétaire international a fonctionné de manière relativement satisfaisante, contribuant à promouvoir le développement de l'économie mondiale; mais du fait de la mondialisation et des flux financiers sans précédent, les institutions de Bretton Woods ont de plus en plus de difficulté à gérer efficacement l'économie mondiale. En dépit de la crise mexicaine survenue plus de 10 ans auparavant, les institutions financières mondiales n'ont pas envisagé de prendre des mesures afin de prévenir la crise financière asiatique. Il faut tirer les enseignements des échecs du passé et revoir les modalités de fonctionnement de ces institutions afin qu'elles puissent réagir avec rapidité et efficacité aux crises financières éventuelles. Cela exigerait de renforcer leurs capacités de prévention et d'explorer des approches novatrices.

44. Il faudrait réexaminer les structures décisionnelles des institutions de Bretton Woods afin de les démocratiser; dans cette optique, la participation accrue des pays en développement au processus de prise de décisions pourrait favoriser une plus grande stabilité du système. Par ailleurs, en l'absence d'un environnement financier extérieur favorable, les pays en développement doivent procéder à des ajustements douloureux et continuent d'être confrontés à un fardeau de la dette insoutenable. Une solution devra être trouvée à ces déséquilibres et il faudra remédier aux autres déficiences qui entravent le bon fonctionnement du système. Le FMI pourrait, quant à lui, atténuer les coûts sociaux résultant des ajustements.

45. Comme il est largement reconnu, la plupart des pays en développement ne bénéficient pas des courants de capitaux privés et doivent continuer à compter sur l'APD, laquelle a fortement diminué. La réforme de l'architecture financière internationale devrait donc accroître la capacité du FMI de fournir un soutien à la balance des paiements et de nouvelles liquidités en faveur du développement.

46. **M. Osei-Danquah** (Ghana) souligne que, si la bonne santé de l'économie mondiale dépend en grande

partie de la stabilité des courants financiers, la création de conditions propices à un accroissement de la prospérité exige également une meilleure répartition de ces flux. Dans une économie mondiale intégrée, l'état des flux financiers affecte tous les pays; le maintien, par les pays développés, d'une croissance non inflationniste est donc important, aussi important pour les pays en développement que les conséquences du fonctionnement du système financier mondial sur leur stabilité et leur croissance. À ce sujet, il faudrait examiner sans tarder le fait que les grands pays industriels tentent de contrôler entre eux l'ajustement des déséquilibres monétaires sans tenir compte de l'effet des fluctuations des taux de change sur les autres pays. Il est donc essentiel de renforcer la surveillance multilatérale des systèmes monétaire et financier des grands pays industrialisés. Il faudrait revoir le système actuel de surveillance compte tenu de son impact sur les capacités des gouvernements nationaux. Les institutions de Bretton Woods devraient aider au renforcement des institutions dans les pays en développement, afin d'assurer une convergence institutionnelle entre les pays industrialisés et les pays en développement. Il faut se féliciter à ce sujet des efforts déployés par diverses instances qui ont pour tâche de renforcer les réglementations et la supervision financières. Ces processus doivent être renforcés avec la participation de tous les pays. Les institutions et mécanismes régionaux devraient jouer un rôle plus actif dans ce domaine. L'Assemblée générale devrait appuyer les principes qui doivent guider la restructuration du système financier international afin d'assurer un meilleur équilibre et de promouvoir l'équité et le développement.

47. **M. Isakov** (Fédération de Russie) dit que le rapport du Secrétaire général sur la question (A/55/187) montre que les conséquences de la récente crise financière ont continué, en 1999, d'avoir un impact négatif sur les transferts de ressources financières aux fins du développement. Toutefois, on note, malgré la contraction du volume global des courants de ressources, un certain accroissement des investissements étrangers directs dans les pays en développement et les pays en transition et la situation générale dans ce domaine devrait s'améliorer en 2000.

48. De l'avis de l'intervenant, les espoirs d'amélioration sont directement liés aux progrès réalisés l'année précédente dans le renforcement des mécanismes financiers mondiaux. Leur fonctionnement efficace contribue en effet pour une large part à assurer des

conditions propices au développement. Ces progrès ont été encouragés par l'attention croissante portée à cette question par diverses entités des Nations Unies, notamment par le Conseil économique et social, la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce. De nombreuses idées ont été exprimées dans ces instances, qui ont par la suite été reflétées dans les approches adoptées concernant la réforme du système financier international.

49. Compte tenu des enseignements tirés de la crise financière, des mesures ont été prises pour améliorer les échanges d'informations et leur transparence, les normes et règles régissant l'activité du secteur bancaire sont actuellement réexaminées, des lignes de crédit supplémentaires pour imprévus ont été établies et de nouveaux mécanismes sont mis à l'essai sur la formation d'un consensus mondial concernant la réforme du système financier international, comme le Groupe des 20 et le Forum de la stabilité financière. Toutes ces mesures représentent un progrès important et, d'après les estimations des experts compétents, les réformes vont dans la bonne direction. Il reste toutefois des tâches importantes à accomplir tant au niveau international que national, comme il ressort des récents sommets du Groupe des Huit tenus à Cologne et à Okinawa; on mentionnera en premier lieu l'amélioration des mécanismes d'alerte rapide et de prévention des crises financières, domaines dans lesquels l'ONU pourrait jouer un rôle très utile.

50. Une question qui requiert une attention particulière de la part de l'ONU et des institutions financières internationales est celle du renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition concernant le contrôle et la réglementation des activités des marchés financiers et du secteur bancaire, dont la restructuration revêt une grande importance. L'aide de l'ONU dans cette direction est essentielle, compte tenu du fait que le rythme de la libéralisation des marchés financiers doit correspondre aux conditions économiques et institutionnelles spécifiques de chaque pays.

51. L'un des principaux facteurs capables de garantir le succès de la réforme du système financier international est le renforcement de la coopération fructueuse entre le système des Nations Unies, d'une part, et les institutions de Bretton Woods et l'OMC, de l'autre. La réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement prévue en 2001 devrait marquer une étape décisive vers la solution de cet ensemble complexe de questions.

52. **M. Moura** (Brésil) dit que, d'après les projections, l'économie devrait croître de 4,7 % en 2000, soit le taux de croissance le plus élevé depuis plus de 10 ans; ce dynamisme résulte en grande partie de la mondialisation, des innovations technologiques, de l'émergence de la nouvelle économie et de la société de l'information, ainsi que de l'accélération des transactions commerciales et financières, notamment par le biais du commerce électronique. Mais ces gains sont concentrés dans les pays industrialisés pour l'essentiel. Au cours des 10 années précédentes, les pays en développement se sont efforcés d'introduire des réformes structurelles, souvent au prix de graves problèmes sur les plans social et politique; mais la promesse d'un système commercial international ouvert, de l'intégration des marchés financiers, de l'allègement de la dette et de l'accroissement de l'aide et des investissements ne s'est pas concrétisée.

53. Tout en reconnaissant l'importance cruciale des marchés des capitaux, la communauté internationale n'a pas progressé suffisamment dans la réduction des vulnérabilités, la prévention des crises et l'aide aux pays en difficulté et dans la mobilisation du secteur privé, lequel, de l'avis général, devrait jouer un rôle plus actif dans la prévention et le règlement des crises financières. Nul ne doute de la nécessité d'une bonne gestion macroéconomique au niveau national, mais il est indispensable de renforcer la coopération internationale; la coordination des politiques entre les grands pays industriels est également importante, étant donné l'impact des politiques intérieures de ces pays sur le reste du monde.

54. La gravité du problème de la dette, en particulier pour les pays les plus pauvres, exige l'adoption d'urgence de mesures d'allègement plus rapides et plus radicales. Ces mesures, ainsi que les programmes de lutte contre la pauvreté, devront, pour être efficaces, être élaborés avec soin et contrôlés par les gouvernements des pays concernés.

55. L'agriculture constitue une source très importante de revenus pour les pays en développement, dont la plupart sont aussi tributaires des exportations de produits de base, les prix desquels sont souvent soumis à des fluctuations. Il faut, à ce sujet, souligner l'incohérence entre les discours des pays industrialisés vantant le libre-échange et leur application continue de politiques protectionnistes. Il est indispensable d'éliminer ces distorsions commerciales qui nuisent aux plus faibles.

56. La répartition équilibrée de la croissance et de la prospérité économiques exige un engagement collectif résolu, tant au niveau national qu'international; les pays en développement devront notamment avoir accès aux marchés des pays industriels pour leurs produits d'exportation. L'élimination de la pauvreté dans les pays en développement implique la croissance économique et la création d'emplois. Il faut promouvoir l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale par l'accès aux marchés, le transfert de technologie et le financement du développement à des niveaux suffisants.

57. **M. Valdés** (Chili) dit que, si on souhaite étendre à tous les avantages de la mondialisation, il faut aborder les problèmes que pose le système financier mondial d'un point de vue politique et non plus technique. L'examen du financement du développement par l'Assemblée générale est essentiel à la réalisation du développement dans l'égalité et la justice sociale, tâche prioritaire de l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle. La dynamique des transferts nets de ressources entre les pays développés et les pays en développement influe sur le développement économique mondial mais, au cours des années précédentes, ces transferts se sont effectués des pays pauvres vers les pays industrialisés, situation qu'il faut clairement rectifier, tant pour des raisons d'efficacité que de justice.

58. Le débat de la Deuxième Commission sur la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale revêt une grande importance et devrait contribuer à coordonner les efforts avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions régionales, en intégrant la perspective du développement et de l'équité. Le renforcement du système financier international doit résulter d'un effort commun des pays industrialisés et des pays en développement visant à parvenir aux consensus politiques nécessaires sur la réforme des institutions et des arrangements financiers internationaux compte tenu de la nouvelle réalité de la mondialisation financière. Il faudra à cette fin renforcer la structure et le fonctionnement des institutions financières internationales par une représentation de toutes les parties intéressées. Il existe également un lien évident entre un système financier international efficace et le financement du développement, avec ses objectifs de plein emploi et d'élimination de la pauvreté, domaines dans lesquels la Banque mondiale et le FMI ont réalisé des progrès louables. De même, il est important d'examiner les modalités permettant d'assurer la stabi-

lité du système par la mise en place de mécanismes visant à prévenir et à résoudre les crises financières, compte dûment tenu de l'objectif de justice sociale à l'échelle mondiale.

59. **Mme Forde** (Barbade), prenant la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont membres de l'ONU, dit que ces pays accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la question à l'examen (A/55/187 et Add.1 et 2).

60. Malgré les signes de relance de l'économie mondiale et la stabilisation des marchés financiers, les États membres de la CARICOM demeurent confrontés à de multiples difficultés dans les efforts qu'ils déploient pour s'intégrer dans le nouvel ordre économique mondial. L'aide publique au développement fournie à la Communauté des Caraïbes n'a cessé de diminuer depuis 1991, passant d'environ 690 millions de dollars à 200 millions de dollars actuellement, et les investissements privés n'ont en général pas suffi à combler le vide créé par cette perte.

61. Face à l'évolution de la situation économique mondiale, les États membres de la CARICOM ont entrepris des réformes intérieures afin de stabiliser l'environnement macroéconomique, de renforcer les mécanismes de régulation, de restructurer les arrangements institutionnels et de fournir les incitations appropriées pour encourager les investissements intérieurs et étrangers. Ces efforts ont obtenu des succès divers.

62. Si les États membres de la CARICOM se sont efforcés de stabiliser leur économie et de renforcer leur système financier, ils sont préoccupés par les mesures prises par l'OCDE et le Forum de la stabilité financière afin de lutter contre la fraude fiscale et le blanchiment de l'argent au niveau international. Ces mesures menacent le secteur des services financiers qui joue un rôle de plus en plus important pour les pays en question et risque d'avoir des conséquences négatives sur les flux financiers vers la région. Les pays membres de la CARICOM considèrent que le secteur de leurs services financiers est bien réglementé, jouit d'une bonne réputation et n'encourage que les activités licites.

63. Bien que les mesures prises par les États membres de la CARICOM aient parfois permis d'améliorer le PIB, ainsi que les comptes budgétaires et les comptes des opérations extérieures, de réduire le chômage et de maintenir l'inflation à des taux relativement bas, leurs

objectifs de développement continuent d'être menacés par la persistance de la pauvreté, l'insuffisance des exportations, des difficultés de gestion de la dette et la menace continue de catastrophes naturelles.

64. Malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés, les États membres de la CARICOM s'efforcent de mettre en place les nouvelles capacités qui leur permettront de surmonter leurs problèmes de développement dans l'environnement économique mondial actuel. Ils tentent, dans ce contexte, de faire avancer le processus d'intégration économique visant à établir un marché des Caraïbes unique. Ils se préparent aussi à l'éventuelle création d'une zone de libre-échange des Amériques.

65. Les organismes de crédit multilatéraux doivent accorder une attention particulière à la situation des petits États qui ont des préoccupations spécifiques. L'expérience montre en effet que ceux-ci ne peuvent faire face aux fluctuations des marchés financiers internationaux en l'absence d'un régime international leur accordant un traitement différencié. Toute proposition de réforme du système financier international devra tenir compte des problèmes créés par les crises financières pour de nombreux pays en développement vulnérables.

66. **M. Robertson** (Nouvelle-Zélande), se référant au rapport du Secrétaire général (A/55/187), constate que l'un des problèmes qui y sont soulignés est la diminution persistante des flux financiers nets destinés aux pays en développement et aux pays en transition depuis la crise asiatique. Pour renverser cette tendance, il ne faut pas réduire le rôle de l'aide publique au développement. Celle-ci étant actuellement nettement inférieure aux financements privés, la communauté internationale se doit de renouveler son engagement de répondre aux défis que pose le développement. L'APD doit être utilisée de façon novatrice et efficace. La Nouvelle-Zélande est résolue à augmenter sa contribution à ce titre aux niveaux multilatéral et bilatéral. Pour 2001, elle augmentera de 40 % en moyenne ses contributions à divers organismes des Nations Unies.

67. Par ailleurs, la communauté internationale doit accorder une attention prioritaire au problème du développement en Afrique. Des mesures spéciales doivent être prises en faveur de ce continent : annulation de la dette, amélioration de l'accès aux marchés internationaux, augmentation de l'APD, accroissement des investissements étrangers directs et transferts de tech-

nologie. La situation précaire des petits États insulaires en développement exige également une attention particulière. Il est indispensable qu'ils appliquent des politiques économiques saines mais la communauté internationale peut faire beaucoup pour aider à leur développement et, à cet effet, il y aurait lieu d'améliorer la coordination entre la Banque mondiale, le Secrétariat du Commonwealth et l'ONU.

68. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est un bon exemple de coopération entre les pays riches pour aider d'autres pays, que le poids de leur endettement rend vulnérables face à la mondialisation. La Nouvelle-Zélande n'est pas un pays créancier, son APD consistant uniquement en des subventions et non des prêts. Elle a affecté en 2000 un montant de 6,4 millions de dollars néo-zélandais à l'appui de cette initiative.

69. Indépendamment de l'APD, il est indispensable de créer un environnement international et national favorisant la croissance et le développement, qui permette de concilier une économie dynamique et une société équitable et juste. Dans la Déclaration du millénaire, il a été souligné que la bonne gouvernance, aux niveaux national et international, était une condition de succès dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement, et qu'il fallait élargir la participation et améliorer la coordination au sein du système financier international. Cohérence des politiques, partenariats et processus participatifs sont indispensables en la matière et un plus grand engagement de la part des donateurs multilatéraux et bilatéraux, d'autres organismes et des bénéficiaires serait souhaitable.

70. La communauté internationale doit s'efforcer de parvenir à une stabilisation des marchés financiers en abordant notamment les problèmes des flux de capitaux et des centres financiers offshore, par exemple. Il faut aussi mettre en place des normes et des codes internationaux. La prochaine réunion de haut niveau sur le financement du développement s'attachera en premier lieu à renforcer la cohérence et la stabilité du système financier international. La Nouvelle-Zélande porte un vif intérêt à cette réunion qui donnera à l'ONU la possibilité de jouer un rôle catalyseur.

71. **M. Murat** (Haïti) souligne que les difficultés financières, outre les problèmes de dotation en ressources naturelles et les carences en ressources humaines, demeurent la principale contrainte auxquelles sont confrontés les pays en développement dans leurs ef-

forts de développement. Ces pays, du fait de l'exiguïté de leurs marchés et de la faiblesse de leurs capacités de production, ne peuvent dégager une épargne suffisante pour financer les grands travaux d'infrastructure nécessaires à leur croissance. Cette situation les rend fortement tributaires des flux de capitaux étrangers, difficiles à attirer, et de l'aide publique au développement, laquelle a accusé une chute de 15 % en six ans.

72. Quarante ans après le lancement de la croisade pour le développement, il est à déplorer que les problèmes auxquels se heurtaient à l'époque les pays pauvres se posent encore à eux dans toute leur acuité. Les résultats escomptés ont rarement été atteints et le nombre des pays les moins avancés a en fait augmenté au lieu de décroître. De nombreux pays en développement sont confrontés à de graves difficultés pour assurer à leurs populations les services de base en matière de logement, d'éducation, de soins de santé et d'alimentation. D'importants sacrifices devront donc être consentis en termes d'investissements dans les infrastructures sociales et économiques pour promouvoir le développement.

73. Haïti se félicite de l'initiative prise par les Nations Unies en faveur d'un appui systématique au processus devant conduire à un développement économique et social équitable et durable dans le monde, objectif qui exigera une réelle implication des institutions financières internationales.

74. La récente crise financière qui a ravagé l'Asie de l'Est a mis en lumière les défaillances du fonctionnement du système financier international et, partant, la nécessité d'une réforme en profondeur. Elle a fait ressortir son manque de prévisibilité et son incapacité à contrôler et à réguler les flux financiers internationaux, notamment les capitaux spéculatifs, et souligné la difficulté d'assurer une intégration économique et financière réussie. D'un côté, les marchés financiers sont dominés par un petit nombre de grands pays et, de l'autre, tous les pays subissent les conséquences des fluctuations de l'économie mondiale. De plus, le mode d'intervention et les stratégies des institutions financières internationales pénalisent les pays à faibles ressources qui ont de graves problèmes de développement économique et social. Les pouvoirs publics nationaux doivent donc renforcer leurs défenses contre ces fluctuations de l'économie mondiale et, parallèlement, une action internationale s'avère nécessaire pour gérer et prévenir les accès d'instabilité financière.

75. Il faut se féliciter du fait que les décideurs sont disposés à envisager d'importants changements des structures financières internationales. Haïti soutient l'idée d'une refonte de l'architecture financière internationale basée sur un renforcement et une démocratisation des institutions financières, de façon qu'elles puissent accompagner les efforts des pays en développement sur la voie d'un développement économique et social équitable et durable. Ces institutions doivent aussi se montrer plus flexible dans leurs approches et plus attentives aux préoccupations des dirigeants nationaux et des populations concernées. Elles doivent être plus transparentes et répondre davantage de leurs actes. Il est également impératif que les institutions de Bretton Woods, en particulier, cessent d'être le domaine réservé des grands pays industrialisés.

76. **M. Davidson** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est prête à engager des consultations avec les pays en développement et les pays développés, de même qu'avec le Secrétariat, en vue de la mise au point d'un projet de résolution sur la question à l'examen, tenant compte des préoccupations de tous les États Membres. Le financement du développement, une meilleure utilisation de ces ressources et le maintien de la stabilité financière sont des questions hautement prioritaires pour les États-Unis d'Amérique. Aux réunions tenues récemment à Prague par la Banque mondiale et le FMI, la communauté internationale a adopté des mesures visant à renforcer l'architecture financière internationale, afin d'assurer un courant fort et stable de capitaux mondiaux.

77. Si l'ONU peut apporter une contribution positive au débat international sur le financement du développement et la stabilité des flux financiers par le biais d'un dialogue constructif, c'est néanmoins à la Banque mondiale, au FMI et aux autres entités dotées du mandat et des compétences nécessaires qu'il appartient de formuler et de mettre en oeuvre des politiques visant à réformer l'architecture financière internationale.

78. L'année précédente, la délégation américaine a voté contre la résolution 54/197 de l'Assemblée générale, car elle dépassait l'expression de vues et préoccupations, préconisant certaines mesures qui, à son avis, constituaient une ingérence dans les structures décisionnelles des institutions financières internationales. Il est à espérer qu'à la session en cours, le processus de négociation permettra de résoudre rapidement tout point litigieux et d'établir un document de consensus.

79. **M. Liu Jintao** (Chine) dit qu'il est encourageant de constater que l'économie mondiale s'est dégagée des incidences des récentes crises financières et que la situation générale s'améliore, même si le fossé entre le Nord et le Sud sur le plan du développement continue de se creuser. De nombreux pays en développement sont confrontés à l'extension de la pauvreté et de plus en plus marginalisés dans le processus de mondialisation. La question de savoir comment intégrer ces pays dans l'économie mondiale, afin qu'ils puissent parvenir au développement et éliminer la pauvreté, sera un grave problème que la communauté mondiale devra résoudre au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

80. La situation concernant le financement du développement, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (A/55/187) est loin d'être satisfaisante. En 1999, les flux financiers nets vers les pays en développement ont continué de diminuer. En Asie du Sud-Est, région gravement affectée par les crises financières, les sorties de capitaux ont fortement augmenté en 1998. Si la situation est demeurée relativement stable en Afrique, le volume global des apports était nettement insuffisant pour répondre aux besoins, et ce, dans le contexte d'une économie mondiale florissante.

81. Afin de progresser dans le domaine du financement du développement, il est urgent de réformer et de renforcer le système financier international. La mondialisation a entraîné des changements rapides dans la situation économique internationale. Pour s'adapter à ces nouvelles réalités, le système financier doit tenir compte des difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et des objectifs fixés par les grandes conférences des Nations Unies dans les années 90. S'agissant de la réforme du système financier, il est important d'accroître la transparence et les courants d'informations, de renforcer les réglementations financières et les modalités de supervision, d'adopter des taux de change et des régimes appropriés en matière de compte de capital, et de promouvoir la participation du secteur privé au règlement des crises; mais la participation à égalité des pays en développement au processus de prise de décisions des institutions financières est aussi d'une importance critique pour mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire. L'ONU a un rôle important à jouer dans ce processus, compte tenu de ses avantages comparatifs. Elle devrait en même temps renforcer sa coopération avec les institutions de Bretton Woods et

l'OMC, notamment, afin d'améliorer la coordination des politiques.

82. L'aide publique au développement demeure la principale source de financement extérieur pour de nombreux pays à faible revenu et joue un rôle important en aidant les pays en développement à améliorer le niveau de vie de leurs populations. Si certains pays, comme la Norvège, font des efforts louables dans ce domaine, le niveau global de l'APD diminue depuis de nombreuses années; il est indispensable que les pays développés fassent preuve de la volonté politique requise et adoptent des mesures efficaces pour atteindre l'objectif de 0,7 % de leur PNB, comme ils s'y sont engagés.

83. Du fait du développement de la mondialisation, les capitaux privés jouent un rôle croissant pour les pays en développement. Toutefois, comme ils sont orientés vers le profit, ils se détournent de nombreux pays et de nombreux secteurs. Le caractère spéculatif et l'instabilité de ces capitaux entraînent souvent des conséquences désastreuses pour les pays concernés et l'économie mondiale en général. Il est essentiel de mettre en place des mécanismes appropriés au niveau international afin d'encourager et d'orienter les capitaux privés vers les divers domaines du développement, tout en réduisant leur impact négatif.

84. Le fardeau de la dette représente une lourde contrainte pour les pays en développement, et en premier lieu pour les pays les moins avancés. La communauté mondiale a récemment élaboré diverses mesures, afin de trouver une solution à ce problème, lesquelles ont donné certains résultats, bien que l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ait été décevante. Lors du récent débat général de la Deuxième Commission, de nombreux pays en développement ont demandé, à juste titre, à la communauté internationale d'adopter des mesures plus énergiques et d'annuler toutes les dettes extérieures insoutenables.

85. Afin d'aider les pays en développement à mobiliser les ressources financières nécessaires aux fins du développement, il faut en premier lieu renforcer leur capacité d'obtenir des fonds par eux-mêmes, notamment par le biais des échanges commerciaux. Toutefois, certains pays développés, tout en les incitant à ouvrir leurs marchés, ont érigé des obstacles – mesures antidumping, conditions d'emploi et quotas – pour empêcher les produits de ces pays d'entrer sur leurs propres marchés. Les pertes résultant de l'application de

mesures protectionnistes se chiffraient, pour les pays en développement, à environ 20 milliards de dollars par an. Pour résoudre ce problème, les pays développés doivent ouvrir effectivement leurs marchés aux biens et services des pays en développement et leur appliquer un traitement préférentiel afin de faciliter l'accès de ces derniers à leurs marchés.

86. **Mme Garrity** (Représentante spéciale de la Banque mondiale auprès de l'ONU) dit que les participants au Sommet du Millénaire ont souligné leur volonté de relever le défi de la mondialisation et de faire en sorte que celle-ci devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à cette occasion, ils ont réaffirmé les principaux objectifs de l'Organisation, à savoir réduire la pauvreté, assurer que tous les enfants achèvent leurs études primaires, renforcer la santé maternelle et infantile, prendre les mesures nécessaires contre le VIH/sida et améliorer les conditions de vie des habitants des taudis. La Déclaration cite aussi tout un éventail de problèmes : dette des pays en développement, développement durable, bonne gouvernance, protection sociale, besoins spéciaux de l'Afrique et importance critique qu'il y a à mettre les avantages des technologies de l'information et de la communication à la disposition de tous.

87. Face à ces enjeux, la Déclaration du millénaire propose notamment d'assurer une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer la coopération entre l'ONU, ses organismes et d'autres institutions multilatérales, y compris la Banque mondiale, afin d'aborder les problèmes du développement de manière coordonnée. La Banque mondiale souscrit pleinement à cette approche. Or, dans ce contexte, les pays en développement se heurtent à la difficulté de mobiliser les ressources nécessaires pour financer un développement durable et équitable, d'où les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement d'assurer le succès de la réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement prévue pour 2001.

88. L'Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du FMI tenue récemment à Prague a reconnu que l'éradication de la pauvreté figurait maintenant au premier rang des préoccupations de la communauté mondiale. La même unanimité s'est faite autour des principes à suivre dans cet effort : vision à long terme, maîtrise et direction des processus par les gouvernements nationaux, participation, partenariat, équilibre entre les secteurs économique et financier et les sec-

teurs social, institutionnel et structurel et emploi des technologies de l'information et de la communication au service du développement.

89. La Banque mondiale participe au processus d'examen du financement pour le développement à l'invitation de l'ONU et, dans ce cadre, elle a constitué une équipe afin d'apporter son concours au secrétariat de coordination de l'Organisation et de fournir un appui technique aux groupes de travail spéciaux interorganisations mis sur pied pour établir le rapport contenant les recommandations du Secrétaire général en vue du débat au niveau intergouvernemental. La Banque est déterminée à coopérer avec ses partenaires du système des Nations Unies pour que ce processus contribue à la réalisation d'une croissance durable et équitable et à la promotion de l'égalité des chances, de l'autonomisation et de la sécurité pour tous.

90. La Banque fournit également une assistance aux pays en ce qui concerne la dette et le renforcement des capacités afin de les aider à consolider leur système financier national. Pour ce qui est de la dette, à la suite d'un vaste processus de consultations et de négociations, la Banque et le FMI ont adopté une nouvelle approche, l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés; 10 pays peuvent, à ce jour, bénéficier des mesures d'allègement prévues dans ce cadre et 10 autres devraient pouvoir en bénéficier avant la fin de 2000. Au total, l'allègement du service de la dette qu'autoriseront ces accords devrait atteindre plus de 30 milliards de dollars, soit plus de 60 % de l'ensemble du programme. Dans sa récente intervention devant l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, le Président de la Banque mondiale a noté qu'un nombre croissant de pays en développement honoraient leur part du contrat et demandé aux pays développés d'intensifier leurs efforts, et notamment de se conformer aux objectifs fixés en matière d'aide aux pays en développement, de fournir les ressources nécessaires à un allègement accéléré et plus important de la dette, d'éliminer les barrières commerciales affectant les pays pauvres, et de rechercher de nouvelles solutions aux problèmes urgents liés au sida, à l'environnement, à l'enseignement de base et à la santé.

91. La Banque aide également les pays à renforcer leur système financier national, notamment dans le cadre du Programme commun d'évaluation du secteur financier, auquel participe aussi le FMI. Elle établit ainsi des méthodologies détaillées d'évaluation de la gestion et de la comptabilité des entreprises et des di-

rectives pour la gestion de la dette publique. La Banque collabore avec des organisations régionales pour renforcer la capacité des pays de gérer la dimension sociale des crises et d'atténuer les coûts sociaux des chocs économiques, par exemple dans le cadre d'initiatives relatives à la coopération économique dans la zone de l'Asie-Pacifique.

92. Le Sommet du Millénaire et la récente Assemblée annuelle se sont interrogés sur les meilleurs moyens de gérer l'économie mondiale, compte tenu en particulier des pays les plus vulnérables. Comme l'a affirmé le Président de la Banque mondiale, la communauté internationale a l'obligation de mettre les bienfaits de la mondialisation au service de tous, afin d'assurer aux générations futures un monde d'équité, de paix et de sécurité.

93. **M. Gamaleldin** (Égypte) dit qu'il faut établir un partenariat entre les pays développés et les pays en développement, améliorer la gestion des affaires économiques sur le plan international en renforçant la transparence et le caractère démocratique du processus de prise de décisions, de façon que les pays en développement puissent se prononcer sur toutes les questions relatives à l'ordre économique mondial, et assurer la coordination des politiques économiques appliquées sur le plan international, notamment celles des institutions de Bretton Woods, de l'OMC et de l'ONU. À ce sujet, l'Égypte engage l'Organisation à tout mettre en oeuvre pour régler définitivement le problème de la dette des pays en développement, sans se limiter aux pays les plus endettés.

94. L'aide publique au développement est insuffisante; c'est pourquoi, les pays développés doivent notamment ouvrir leurs marchés aux produits des pays en développement. Ces derniers pourraient ainsi accroître leurs recettes d'exportation et, partant, lutter contre la pauvreté et importer les produits des pays développés dont ils ont besoin.

95. Les dernières années ont été marquées par l'instabilité des marchés financiers internationaux. Cette situation est imputable, entre autres, au fait que de nombreux investisseurs prennent des risques en faisant des investissements peu judicieux, sachant qu'ils seront couverts même s'ils subissent des pertes. Face à ce phénomène, la communauté internationale a coordonné ses efforts pour moderniser les codes et normes de conduite des différents protagonistes opérant sur les marchés financiers internationaux, qu'il s'agisse

d'entreprises ou d'organes de surveillance, dans le souci d'une plus grande transparence.

96. En cas de problèmes financiers, les fonds de couverture sont amenés à débloquer rapidement de larges sommes, ce qui tend à stabiliser soudainement les petits marchés financiers, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Ces fonds ne faisant actuellement l'objet d'aucune réglementation, de nombreux pays, dont les États-Unis, s'approprient à combler cette lacune, et la communauté internationale devrait faire de même dans les plus brefs délais. Il convient d'examiner le problème de la dette à l'échelle internationale car les récentes crises financières s'expliquent notamment par l'accumulation des prêts remboursables à court terme, qui a provoqué une pénurie de liquidités dans les pays concernés.

97. S'agissant des codes et normes de conduite susmentionnés, la délégation égyptienne note que la Banque des règlements internationaux en a établi une soixantaine. Il conviendrait maintenant de déterminer les normes qui seraient appliquées en priorité et de prévoir des mesures d'incitation pour encourager les pays à s'y conformer, étant entendu que ces normes doivent être adaptées aux spécificités de chaque pays.

98. Il est indispensable que les pays en développement prennent part à toutes les réunions ayant pour objet d'améliorer le système financier international, tel que le Forum sur la stabilité financière. Il convient en outre d'établir des mécanismes qui permettent non seulement de prévoir les crises financières, mais aussi d'y faire face dès le début.

99. En cas de crise financière, les investisseurs qui ont pris de mauvaises décisions doivent en assumer les conséquences, car il est inacceptable que les pays en développement ayant accueilli ces investissements pâtissent des pertes encourues au détriment de leur population et de leurs efforts de développement. Il est à espérer que la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement permettra de régler ces questions.

100. **Le Président** dit que la Commission a achevé le débat général sur le point 92 e) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 10.*